Compte rendu du Conseil du 22 Mars 2017

Absente excusée : M.N. PERNAUT

Délibérations :

- Modification des statuts du SIVOS E.J. Lapassat. Pour éviter une fermeture de classe à l'école maternelle intercommunale du SIVOS, les enfants des grandes sections de l'école primaire de Châtillon St Jean seront scolarisés à compter de septembre 2017 sur le SIVOS. Le Maire explique que cette opération permettra de maintenir les trois classes.
- Création d'un emploi d'agent technique territorial pour un an en CDD en vu du remplacement de M. BOSSAN. Cette embauche a été validée lors du précédent conseil municipal.
- Demande de subvention pour les travaux du Bâtiment Mairie. Lors d'une réunion du canton, les conseillers départementaux proposent d'utiliser un reliquat de subvention. Le Maire rappelle le montant des devis reçus (28 000.00 € HT environ).
- Demande du Fonds de Concours pour les travaux voirie 2017 qui se rajoutera à la subvention prévue par le département.
- Ces délibérations sont acceptées à l'unanimité.

Vote du Compte Administratif 2016 :

Section de fonctionnement excédent : 314 479.59 €

- Section investissement déficit de : 11 370.14 €

- Excédent total de : 303 109.45 €

Travaux des commissions:

Urbanisme: RAS

ADMR : La vente des 80 bouquets de fleurs rapporté 648 €

Conseil d'école:

- Le cycle de piscine est terminé mais les enseignantes déplorent le temps trop court réellement passé dans le bassin.
- Demande d'augmenter le nombre de photocopies couleur. Le conseil accepte de passer de 1200 à 1500 photocopies couleur.
- Incertitude sur la présence de l'intervenant en anglais pour l'an prochain.
- Demande rejetée de création d'une mezzanine pour y installer un bureau.
- Demande de changement d'une porte.

<u>Budget 2017</u>: Le conseil accepte le principe de ne pas réajuster les tarifs de cantine, garderie et TAP, malgré l'augmentation du coût de base.

<u>Travaux</u>:

- Réfection des chenaux de la salle des fêtes. Devis reçu de l'entreprise NORDIN : 684 €.
- Pour le local technique, les plans doivent être validés par un architecte.

<u>Agglo</u>

- Triors devient débiteur du fonds de péréquation national. Le montant n'est pas encore fixé. Le maire souligne les incertitudes sur les dotations de l'Etat vers les agglos ou les communes.
- PLH en fin de préparation mais le projet est critiqué par la Préfecture.

Questions diverses:

- Rappel salon du livre à Triors
- Demande d'Andrée GUIGUET-BOUVIER de faire le point sur la distribution du bulletin municipal.
- Le Maire signale plusieurs plaintes émanant du quartier Lombret pour des problèmes de bruit et d'odeurs...
- Tableau de la tenue des bureaux de vote pour les deux tours des élections présidentielles.
- Demande de dérogations pour l'école maternelle pour cause de travail en horaire décalé.
- Don du sang le 24 avril à la salle des fêtes de Triors.

Prochaine réunion du Conseil : mercredi 5 avril à 20 H 30.